

**Comparaison des résultats statutaires
et réglementaires, de l'actif total statutaire
et de la base de tarification réglementaire,
et passif présumé**

1 Résultats au 31 décembre 2018 – Activités réglementées du Transporteur

- 1 Le tableau 1 concilie les résultats statutaires des activités réglementées du Transporteur avec
- 2 les résultats présentés selon le cadre réglementaire, établis selon les principes comptables
- 3 généralement reconnus des États-Unis (« PCGR des États-Unis »).

**Tableau 1
Conciliation
État des résultats - Activités réglementées (M\$)
Exercice terminé le 31 décembre 2018**

	Résultats statutaires (EF sectoriels)	Ajustements réglementaires				Résultats réglementaires Présentation Régie
		Ajustements réglementaires		Résultats réglementaires	Présentation Régie	
		Débit	Crédit			
Produits (Revenus requis du service de transport)	3 514,1			3 468,8		3 340,6
Clients à l'externe	127,5			82,2		24,6
Produits des activités ordinaires	46,0			46,0		45,9
Services point à point à court et à long terme	45,9			45,9		45,9
Revenus "cavalier" de point à point à long terme	0,0			0,0		0,0
Services complémentaires de transit	0,0			0,0		0,0
Pénalités sur écarts de réception	0,1			0,1	(0,1) (l)	0,0
Produits des autres activités	81,5			36,2		(21,3)
Amortissement actifs et passifs réglementaires	56,1			56,1		0,0
Compte d'écarts - Revenus des services de transport point à point	4,7			4,7	(4,7) (m)	0,0
Compte d'écarts - Coût de retraite	17,4			17,4	(17,4) (n)	0,0
Compte d'écarts - Pénalités sur écarts de réception	0,1			0,1	(0,1) (o)	0,0
Compte d'écarts - ASC 715	33,9			33,9	(33,9) (p)	0,0
Effets actifs et passifs réglementaires	(34,6)			(34,6)		(21,3)
Compte d'écarts - Revenus des services de transport point à point	(21,3)			(21,3)		(21,3)
Compte d'écarts - Coût de retraite	0,6			0,6	(0,6) (q)	0,0
Compte d'écarts - Pénalités sur écarts de réception	(0,1)			(0,1)	0,1 (l)	0,0
Compte d'écarts - Rendement à remettre à la clientèle	(13,8)		0,1 (a)	(13,7)	13,7 (r)	0,0
Compte d'écarts - ASC 715	0,0			0,0		0,0
Intérêts nets actifs et passifs réglementaires	(1,1)		1,1 (b)	0,0		0,0
Capitalisation du rendement de l'avoir propre	46,5	46,5 (c)		0,0		0,0
Clients externes	14,6			14,6	(14,6) (s)	0,0
Clients à l'interne	3 386,6			3 386,6		3 316,0
Ventes interunités	3 311,3			3 311,3		3 316,0
Service charge locale	2 939,5			2 939,5		2 939,5
Revenus "cavalier" charge locale	(4,2)			(4,2)	4,2 (m)	0,0
Service point à point long terme	323,6			323,6		323,6
Revenus "cavalier" point à point à long terme	(0,5)			(0,5)	0,5 (m)	0,0
Service point à point court terme	52,9			52,9		52,9
Facturation interne	75,3			75,3		0,0
Facturation interne	35,0			35,0	(35,0) (t)	0,0
Facturation interne télécom.	40,3			40,3	(40,3) (u)	0,0
Charges (Dépenses nécessaires à la prestation du service)	1 973,8			1 971,8		1 881,3
Exploitation	919,7			925,3		890,3
Charges brutes directes	663,1	1,0 (d)		664,1		664,1
Charges de services partagés	416,6	4,6 (e)		421,2		421,2
Coûts capitalisés	(160,0)			(160,0)		(160,0)
Facturation interne émise	0,0			0,0	(35,0) (t)	(35,0)
Autres charges	1 172,5			1 167,4		1 101,7
Achats de transit et d'électricité	37,9			37,9		37,9
Amortissement	1 029,5	4,8 (f)	4,8 (g)	1 030,3	(25,4) (v)	1 004,9
Taxes	105,1			105,1		105,1
Autres revenus de facturation interne	0,0		5,9 (i)	(5,9)	(40,3) (u)	(46,2)
Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs	(118,4)		2,5 (j)	(120,9)		(120,9)
Frais corporatifs	0,0			0,0	38,6 (w)	38,6
Comptes d'écarts	0,0			0,0	(38,3)	(38,3)
Coût de retraite	0,0			0,0	(17,4) - 0,6 (n) et (q)	(18,0)
Norme ASC 715	0,0			0,0	(33,9) (p)	(33,9)
Rendement à remettre à la clientèle	0,0			0,0	13,7 (r)	13,7
Pénalités liées aux services complémentaires	0,0			0,0	(0,1) (o)	(0,1)
Compte de frais reportés	0,0			0,0	25,4	25,4
Disjoncteurs PK	0,0			0,0	25,4 (v)	25,4
Intérêts reliés au remboursement gouvernemental	0,0			0,0	(0,9) (x)	(0,9)
Facturation externe	0,0			0,0	(14,6) (s)	(14,6)
Résultat d'exploitation (Rendement sur la base de tarification)	1 540,3			1 497,0		1 459,3
Frais financiers (Coût des capitaux empruntés)	951,9	944,1 (k)	952,8 (k)	943,2	0,9 (x)	944,1
Frais corporatifs	38,6			38,6	(38,6) (w)	0,0
Résultat provenant des activités poursuivies	549,8			515,2		515,2
Résultat provenant des activités abandonnées	0,0			0,0		0,0
Résultat net après partage (Coûts des capitaux propres)	549,8			515,2		515,2

1 Les éléments de conciliation correspondent aux :

2 **Ajustements réglementaires**

3 a) Ajustement pour refléter le rendement à remettre à la clientèle final.

4 b) Renversement des intérêts nets actifs et passifs réglementaires.

5 c) Renversement des frais d'emprunt capitalisés portion capitaux propres.

6 d) Renversement de l'amortissement du passif réglementaire lié au coût des services
7 passés au titre du Régime de retraite.

8 e) Rendement sur les actifs des fournisseurs.

9 f) Renversement de l'amortissement du passif réglementaire relatif aux durées de vie utile.

10 g) Ajustement pour refléter l'impact lié aux durées de vie utile.

11 h) Ajustement de la charge d'amortissement résultant de la norme IAS 19, Avantages du
12 personnel, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 9 juillet 2015.

13 i) Rendement sur les actifs de télécommunications des clients.

14 j) Renversement de la quote-part du Transporteur dans l'amortissement du coût des
15 services passés au titre du Régime de retraite.

16 k) Ajustement pour refléter la différence entre les méthodes de reconnaissance des coûts
17 de financement.

18 **Ajustements réglementaires Présentation Régie**

19 l) Renversement de la rubrique statutaire Pénalités sur écarts de réception et de la rubrique
20 Effets actifs et passifs réglementaires - Compte d'écarts - Pénalités sur écarts de
21 réception.

22 m) Renversement des revenus "cavalier" et de leur amortissement.

23 n) Reclassement de la rubrique statutaire Amortissement actifs et passifs réglementaires -
24 Compte d'écarts - Coût de retraite à Comptes d'écarts - Coût de retraite.

25 o) Reclassement de la rubrique statutaire Amortissement actifs et passifs réglementaires -
26 Compte d'écarts - Pénalités sur écarts de réception à Comptes d'écarts - Pénalités liées
27 services complémentaires.

28 p) Reclassement de la rubrique statutaire Amortissement actifs et passifs
29 réglementaires - Compte d'écarts – ASC 715 à Comptes d'écarts – Norme ASC 715.

30 q) Reclassement de la rubrique statutaire Effets actifs et passifs réglementaires - Compte
31 d'écarts - Coût de retraite à Comptes d'écarts - Coût de retraite.

- 1 r) Reclassement de la rubrique statutaire Effets actifs et passifs réglementaires - Compte
2 d'écarts - Rendement à remettre à la clientèle à Comptes d'écarts - Rendement à
3 remettre à la clientèle.
- 4 s) Reclassement de la rubrique statutaire Clients à l'externe à Facturation externe.
- 5 t) Reclassement de la rubrique statutaire Facturation interne à Exploitation - Facturation
6 interne émise.
- 7 u) Reclassement de la rubrique statutaire Facturation interne télécom. à Autres revenus de
8 facturation interne.
- 9 v) Reclassement des coûts afférents à l'amortissement du compte de Frais reportés -
10 disjoncteurs PK de la rubrique statutaire Autres charges – Amortissement à Compte de
11 frais reportés - Disjoncteurs PK.
- 12 w) Reclassement de la rubrique statutaire Frais corporatifs à Frais corporatifs des dépenses
13 nécessaires à la prestation du service.
- 14 x) Reclassement du crédit d'intérêts reliés au remboursement gouvernemental de la
15 rubrique statutaire Frais financiers à Intérêts reliés au remboursement gouvernemental.

2 Actif total statutaire et base de tarification au 31 décembre 2018 – Activités réglementées du Transporteur

- 1 Le tableau 2 concilie l'actif total statutaire réglementé et la base de tarification du Transporteur
- 2 au 31 décembre 2018, établis selon les PCGR des États Unis.

Tableau 2
Conciliation
Actif total statutaire et base de tarification - Activités réglementées (M\$)
Au 31 décembre 2018

	Actif total statutaire	Ajustements réglementaires	Base de tarification
Immobilisations corporelles en cours	1 953,3	(1 953,3) (1)	0,0
Actifs incorporels en cours	40,9	(40,9) (1)	0,0
Immobilisations corporelles en exploitation			
Coût	35 354,5	(1,7) (2) 30,3 (3)	35 383,1
Amortissement cumulé	14 257,6	3,2 (3) 206,8 (4)	14 467,6
Valeur nette	21 096,9	(1,7) (2) 27,1 (3) (206,8) (4)	20 915,5
Actifs incorporels	479,6		479,6
Coût	990,5		990,5
Amortissement cumulé	510,9		510,9
Autres actifs	(469,6)		(545,5)
Contributions internes et autres	(602,4)		(602,4)
Remboursement gouvernemental	42,6		42,6
Compte de frais reportés - Disjoncteurs PK	75,9	(75,9) (5)	0,0
Actifs réglementaires	14,3		14,3
Fonds de roulement	145,6		233,3
Encaisse réglementaire	0,0	66,4 (6)	66,4
Débiteurs	12,0	(12,0) (7)	0,0
Matériaux, combustible et fournitures	133,6		133,6
Actifs stratégiques	0,0	33,3 (8)	33,3
ACTIF TOTAL vs BASE DE TARIFICATION	23 246,7	(2 163,8)	21 082,9

1 Les éléments de conciliation correspondent aux :

2 **Ajustements réglementaires**

3 1) Les immobilisations corporelles en cours et les actifs incorporels en cours sont exclus de
4 la base de tarification jusqu'à leur mise en exploitation.

5 2) Ajustement des immobilisations corporelles en exploitation attribuable à la quote-part du
6 Transporteur dans l'amortissement du coût des services passés au titre du Régime de
7 retraite qui a déjà été récupéré dans les tarifs.

8 3) Ajustement du coût et de l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles en
9 exploitation attribuable à la mise en service des portions capitalisées résultant de
10 l'application de la norme IAS 19, Avantages du personnel, pour la période du 1^{er} janvier
11 2012 au 9 juillet 2015.

12 4) Ajustement pour refléter l'impact lié aux durées de vie utile.

13 5) Le compte de frais reportés – Disjoncteurs PK est exclu de la base de tarification.

14 6) L'encaisse réglementaire est établie selon une étude des délais de recouvrement des
15 dépenses (étude Lead/Lag).

16 7) Les débiteurs sont exclus de la base de tarification.

17 8) Intégration de la composante des actifs stratégiques au 1^{er} janvier 2016 suite à la décision
18 D-2016-029.

19 Le Transporteur présente, à la pièce HQT-2, Document 2.2, un rapport des auditeurs
20 indépendants portant sur la conciliation entre les états financiers statutaires et les états
21 financiers réglementaires.

3 Passif présumé du Transporteur au 31 décembre 2018

- 1 Hydro-Québec, et non ses divisions, émet des titres de dette sur les marchés financiers.
2 Par conséquent, le Transporteur n'a pas de dette propre sur les marchés financiers.
3 Néanmoins, la Régie de l'énergie a reconnu au Transporteur une structure du capital
4 présumée comportant 70 % de capitaux empruntés. Par conséquent, l'établissement d'un
5 passif présumé en vertu de cette règle ne permet pas d'en réaliser une conciliation avec les
6 données vérifiées d'Hydro-Québec pour son exercice financier se terminant le
7 31 décembre 2018.
8 Compte tenu de ce qui précède, le passif présumé du Transporteur au 31 décembre 2018
9 peut être établi de la façon suivante :

Base de tarification (k\$) ¹	21 082 899
x Portion Dette de la structure du capital	70 %
Passif présumé relatif aux activités réglementées de transport (k\$)	<u>14 758 029</u>

¹ Voir la pièce HQT-3, Document 1.